

Licence Professionnelle conseiller, souscripteur,
gestionnaire en assurances

UNITE D'ENSEIGNEMENT : UE 3

Environnement de l'assureur et de l'assuré européen

Année universitaire 2013-2014

Examen 1ere session : Mardi 10 juin 2014

Responsable : Françoise ODAU

Durée : 3 heures

Horaires : 14h – 17h

Aucun document, ni matériel autorisé

Les téléphones mobiles et autres équipements communicants
doivent être éteints et rangés dans les sacs pendant toute la durée de l'épreuve.

Sujet de 4 pages, celle-ci comprise.

Vérifiez que vous disposez bien de la totalité des pages du sujet en début d'épreuve
et signalez tout problème de reprographie le cas échéant.

Premier travail :

1. En quoi le Traité sur l'Union européenne (TUE) signé à Maastricht le 7 février 1992 dépasse-t-il le cadre original initial de la Communauté européenne ?
2. En matière d'intégration au sein des droits nationaux, quelle distinction essentielle établissez-vous entre un règlement et une directive européens ?
3. Concernant les principales institutions de l'Union, comment pourriez-vous dissocier la Commission et le Parlement ?
4. Depuis les « troisièmes directives » du 18 juin 1992, un système dit de « licence unique » a été mis en place en matière de sociétés d'assurance. Pouvez-vous l'expliquer ?
5. En RC automobile, une 5^{ème} directive a été adoptée par les instances de l'Union le 11 mai 2005. Quel était son objectif ? A-t-elle des carences ?
6. Quelles sont les trois conditions retenues par la DIA du 9 décembre 2002 pour qu'un intermédiaire d'assurance puisse exercer ?
7. L'ensemble des professionnels de l'assurance sont-ils concernés par l'obligation d'immatriculation née de l'exigence de la directive du 9 décembre 2002 et mise en application par la loi du 15 décembre 2005 et le décret du 30 août 2006 ?
8. Quels sont les objectifs de la directive « Solvency II » ? Quand cette dernière sera-t-elle mise en application de manière effective ?
9. Pourquoi la France a-t-elle été autorisée à conserver son système de tarification automobile « bonus-malus » malgré les critiques de Bruxelles ?
10. Un pays membre de la zone « Euro » doit-il, préalablement, être membre de l'Union européenne ?

Deuxième travail :

A l'aide de vos connaissances et des articles en annexe 1 et 2, vous analyserez les diversités de traitement au sein de l'Union européenne, des risques grandissants en matière de catastrophes naturelles et de tempêtes.

Annexe 1

Les résultats des réassureurs ne cèdent pas totalement à la pression des catastrophes naturelles

L'Argus de l'Assurance - Par MARIE LUGINSLAND - Publié le 15 novembre 2013, à 00h 00

Bien des similitudes ponctuent le bilan à fin septembre des quatre premiers réassureurs continentaux. Grêle en Allemagne, inondations en Europe, ouragans au Mexique : [Munich Re](#), [Swiss Re](#), [Hannover Re](#) et Scor ont tous dû faire face à ces variables de coûts qui ont eu un impact notable sur leurs résultats. Si la facture est élevée - de 53 à 260 M€ pour les seules grêles -, les ratios combinés n'en ont souffert que marginalement, puisqu'il atteignent 93% en moyenne, et même 83,4% pour Swiss Re. Dans un tel contexte, le recul des bénéfices, pourtant significatif pour certains - Swiss Re a divisé par deux son excédent - ne résulte donc pas uniquement de ces dommages. Les résultats financiers s'érodent eux aussi. Les taux de rendement des actifs chutent et se situent entre 3,2 et 3,8%, alors qu'ils étaient encore supérieurs à 4% pour certains il y a encore un an.

DYNAMISME COMMERCIAL

Pour autant, les groupes de réassurance européens font preuve d'une capitalisation suffisante, qui leur permet encore une certaine plasticité pour supporter les coups et envisager de nouvelles opérations d'expansion. Leur dynamisme commercial se remarque particulièrement en non-vie, où ils affirment avoir bénéficié de renouvellements satisfaisants. À l'exception de Munich Re, qui accuse au troisième trimestre une baisse de 7,3% de son volume de primes dommages, les primes brutes émises dans cette branche progressent chez les trois autres réassureurs, et même de 19,9% pour Swiss Re. En vie, les mêmes disparités apparaissent, allant d'un recul de 9,2% pour Munich Re à une croissance de 8,3% pour Swiss Re.

Teinté d'optimisme, ce prébilan de l'année 2013 conduit les réassureurs à confirmer leurs objectifs prévisionnels pour la fin d'année. Les deux premiers viennent même à honorer leurs actionnaires : Munich Re par un programme de rachat d'actions pour un montant de 1 Md€, Swiss Re en promettant un dividende exceptionnel dont le montant dépendra des comptes annuels.

LES EFFETS DES ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES ONT ÉTÉ MAÎTRISÉS

Indicateurs des principaux réassureurs au troisième trimestre 2013

	Total des primes émises	Ratio combiné	Bénéfices	Coût de la grêle
Munich Re	12,50 Md€ - 5,4% ↘	94,3%	636 M€	260 M€
Swiss Re	5,56 Md€ + 14% ↗	83,4%	819 M€	178 M€
Hannover	3,30 Md€ - 2,8% ↘	96,3%	205 M€	64 M€
Scor	2,55 Md€ - 0,9% ↘	93,7%	113 M€	53 M€

Malgré les événements climatiques, les réassureurs affichent des ratios combinés inférieurs à 100%.

Annexe 2

Axa se protège contre les tempêtes en Europe

L'Argus de l'Assurance - Publié le 27 octobre 2013, à 08h 00



Axa Global P et C a annoncé avoir réalisé « *la plus importante émission d'obligations catastrophes en euros à ce jour* ». Ce *cat' bond* de 350M€, qui a vocation à protéger le groupe contre le risque de tempêtes de grande ampleur en Europe, présente deux particularités. Il se décompose en deux classes, chacune couvrant des niveaux de risques différents, et un nouveau mécanisme d'ajustement (*variable reset*) permettra à Axa d'ajuster sa couverture à chaque nouvelle période de risque, dans des limites prédéfinies, en contrepartie d'un ajustement du taux d'intérêt.